

Au Conseil intercommunal
du district de Nyon

Préavis du Comité de direction
n° 58-2009

**Concerne: Contribution financière de Chf. 160'000.- en faveur
des démarches d'information de projets d'intérêt régional**

Responsable : Pierre-André Romanens

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le préavis 58-2009 concerne le soutien financier des phases de consultation et d'information du Plan directeur régional (PDRN), de quatre schémas directeurs (SD) ainsi que de projets localisés en cours. Il couvre uniquement les opérations qui ne peuvent être internalisées, comme par exemple les impressions, l'animation d'ateliers, entre autres.

Le Plan directeur régional arrive à bout touchant, il en va de même pour les schémas directeurs intercommunaux, entre autres. Pour parvenir à réaliser ces enjeux, les partenaires doivent dégager les ressources complémentaires pour financer la réalisation de supports ponctuels, qui n'ont pas été budgétisés préalablement : la prise en compte d'un volet information dans la gestion de chaque projet ayant été mise en place avec la stratégie régionale d'information, après validation du préavis 50-09.

La qualité des moyens d'information qui accompagnent ces phases de consultation et d'information est cruciale pour garantir la bonne transmission des instruments politiques (PDRN, SD) auprès du public concerné et pour faciliter la mise en œuvre de chantiers et projets en cours. Un effort particulier doit être fait pour le PDRN.

PREAMBULE : RAPPEL DU PREAVIS 50-09

1. Historique et contexte

Stratégie d'information régionale

Pour accompagner les instruments, chantiers et autres projets d'une communication efficace et adaptée aux différents publics, la région a soumis une stratégie régionale d'information, que les communes membres ont validée au printemps 2009.

Dans ce but, la région coordonne un cadre d'information composé de ressources et d'outils opérationnels. Ceux-ci ont pu être développés dans le courant 2009 grâce à la validation du préavis 50-09. Pour rappel, il s'agit de:

a) La mise en œuvre d'outils fédérateurs:

- une ligne visuelle faîtière: gabarits de mise en page pour brochures, panneaux, powerpoint, etc. ; brochures de présentation, panneaux sur les enjeux du développement, visuels, etc.

b) Des compétences internes pour la rédaction et l'organisation:

- vulgarisation des documents techniques (rédaction), suivi presse, organisation et logistique d'événements.

Les objectifs :

- assurer la régularité et la qualité de l'information ;
- garantir la cohérence des messages à toutes les échelles du territoire ;
- générer des économies d'échelle.

Les premières réalisations seront présentées au plus large public le **1^{er} décembre prochain** lors de la soirée Régionyon qui aura lieu à l'Usine à gaz, puis exposées jusqu'au 18 décembre 2009 au lieu de la Grenette à Nyon. Cet événement marquera le début d'une relation de dialogue et d'échange réguliers entre les élus et le public concerné, facilitée par cet accès régulier à l'information.

Dès lors, les membres exécutifs, législatifs ainsi que les greffes des communes disposeront d'une documentation informative sur les enjeux du développement régional, les échelles du territoire et son mode de fonctionnement.

2. Mise en œuvre de la stratégie régionale d'information

Ce socle d'information fédérateur facilite l'explication de tout instrument ou projet auprès du public concerné. Il alimente les phases de consultation, mais il ne les remplace pas.

2.1. Répartition des tâches : internalisation / externalisation

Quel que soit l'objet en jeu (instrument, chantier, projet, etc), les processus d'information se ressemblent et font – à des degrés divers – appels aux tâches suivantes :

I. Stratégie

- mise en place d'une stratégie, - organisation, planning, - conseils éventuels

II. Opérations

II.I rédactionnel

- rédaction d'un document de synthèse et mise en page sur gabarit, invitations
- mise à jour des infos sur site web (données sur intranet + partie tout public),
- rédaction panneaux, autres supports rédactionnels (invitation, flyers, fiches, etc...)
- relecture rédaction, **conseils éventuels**
- communiqués de presse, suivi presse
- finalisation graphisme selon ligne visuelle faîtière
- **impression (panneaux, brochures, flyers, etc)**

II.II événementiel (ateliers, tables rondes, séances de présentation, etc)

- suivi planning et logistique, - **animation, modération,**
- **services divers (collations,..), scénographie, etc, - locations diverses (salles, écrans, sécurité, autres).**

Le préavis 50-09 permet d'engendrer des économies d'échelle considérables, puisqu'il **réduit de plus du tiers le coût d'ensemble des efforts d'information pour chaque instrument ou projet coordonné.** En gras ci-dessus, les opérations ponctuelles restantes qui nécessitent un financement au cas par cas.

2.2 Clé de répartition financière entre les partenaires

La région propose une clé de répartition entre les compétences et supports qu'elle met à disposition (coûts internalisés grâce au préavis 50-09) et une contribution financière complémentaire de la région à dégager pour les opérations devant être externalisées¹. Les partenaires quant à eux contribuent proportionnellement aux frais externes.

Cette part de frais ponctuels que la région doit dégager est décroissante en fonction du degré d'implication de la région ; la part des partenaires est parallèlement croissante. Un document en annexe : « engagement pour une information coordonnée des projets d'intérêt régional » permet de planifier au mieux les ressources (la part des actions internalisées vs externalisées) à dégager pour l'information de chaque objet coordonné par le Conseil régional.

	opérations:	
technique région	interne	
tiers	externe	

ECHELLE TERRITORIALE DU PROJET: 1. REGIONALE

2. INTERCOMMUNALE

3. LOCALISEE

REPARTITION DES COÛTS PAR PROJET

- ressources mises à disposition par la région
(s/budget de fonctionnement Conseil régional)
- ressources externes
(graphisme, impression, animation, etc)

- région	- partenaires
100%	0% publics ; * x% part de tiers privés
60%	40%

- région	- partenaires
100%	0% publics ; * x% part de tiers privés
max 30% + plafond	70%

- région	- partenaires
100%	0% publics ; * x% part de tiers privés
max 30% + plafond	70%

* la région peut solliciter la contribution de porteurs de projet tiers (CFF, etc), réduisant ainsi sa part de 100%.

¹ Sur la base d'actions déjà réalisées et de devis obtenus, des évaluations de coûts pour la réalisation externe de tâches ont été faites sur l'ensemble des actions à mener. Ces références ont permis d'établir des fourchettes de coûts.

Les instruments, chantiers et autres projets lancés POST préavis 50-09 intègrent / intégreront un forfait régional dédié aux démarches d'information. Malheureusement, cette clé de répartition a pris forme après validation de la stratégie par les communes. En conséquence, les budgets des instruments, chantiers et projets lancés AVANT le préavis 50-09 ne tiennent pas compte des coûts liés aux opérations devant être externalisées.

CONTENU DU PREAVIS 58-09

3. Objets du préavis et calendrier

Le présent préavis concerne donc la part régionale des tâches ponctuelles à externaliser, non budgétisées préalablement. Certaines actions ont déjà effectuées en 2009, comme la consultation préalable du PDRN qui a eu lieu au printemps 2009. Pour chacun de ces objets, les phases d'information ou de consultation sont réparties entre 2009 et 2011, comme suit :

- | | |
|--|--|
| - Plan directeur régional | consultation préalable, printemps 2009 ;
consultation formelle, janvier 2010 ;
consultation publique, septembre 2010 ;
adoption, hiver 2010-2011. |
| - Réorganisation lignes de bus du district | synthèse au printemps 2010 |
| - Filière bois | synthèse au printemps 2010 |
| - Assainissement des sorties A1 | synthèse au printemps 2010 |
| - Schéma directeur
de l'agglomération nyonnaise | phase d'information, hiver 2009-2010 |
| - Schéma directeur de Terre Sainte | phase d'information, hiver 2009-2010 |
| - Schéma directeur de Gland-Vich | phase d'information, hiver 2010-2011 |
| - Schéma directeur de l'ouest rollois | phase d'information, printemps 2010 |
| - PPA du secteur gare de Coppet | phase de consultation, enquête publique,
automne 2010 |
| - Schéma directeur d'Asse&Boiron | séance d'information, automne 2010 |
| - Patinoire de St-Cergue | dossier de demande soutiens financiers,
hiver 2010-2011 |
| - Réseau de mobilité douce | synthèse en automne 2010 |
| - Projet Eco Terre-Sainte | dossier de promotion, hiver 2010-2011 |
| - Imprévus | 2010-2011. |

Ce calendrier n'est pas définitif, les phases de communication dépendront de l'état d'avancement des différents objets et des validations obtenues par les porteurs de projet.

Parmi ces objets, le **Plan Directeur Régional (PDRN) consomme près des deux-tiers** de ces frais ponctuels. En effet la phase de consultation préalable a nécessité l'organisation de quatre ateliers (coûts d'animation, des collations et des impressions documentaires). De plus, à celle-ci suivra une phase de consultation formelle, puis publique et enfin d'adoption. Pour l'ensemble de ces quatre phases, les coûts d'organisation logistique et d'animation sont conséquents.

A titre illustratif, les coûts liés aux démarches de consultation/information du PDRN sont évalués à :

Phases :	période	coût global	part région
- Phase de consultation préalable	mai 2009	50'000.-	30'000.-
- Phase de consultation formelle	janvier 2010	33'000.-	19'800.-
- Phase de consultation publique	septembre 2010	43'000.-	34'400.-
- Phase d'adoption	janvier 2011	31'000.-	24'800.-
Totaux		157'000.-	109'000.-

Remarque: le pourcentage de la part régionale augmente dès 2010 en raison de l'adhésion probable du chef lieu.

4. Financement

Le budget détaillé des démarches d'information des projets a été évalué par le comité de direction. Il ne tient pas compte des tâches internalisées, comme le suivi organisationnel et logistique, le travail rédactionnel (documents de synthèse, web, etc), ainsi que le suivi presse. Pour l'ensemble des objets (PDRN, SD et autres projets) concernés par ce préavis, plus de 200 jours de travail sont nécessaires.

A titre d'exemple, les documents de synthèse du PDRN et du SDAN ont représenté chacun plus de **huit jours** de travail (écriture, relecture, correction, mise en page, etc). Si ce volet devait être externalisé par des mandataires externes, les coûts seraient considérablement multipliés.

Au sein de la région nyonnaise, les actions liées à l'information engendreront des coûts exponentiels si aucune coordination régionale n'est mise en place, au vu du nombre de projets traités. **L'ensemble des actions planifiées sont complémentaires les unes des autres, elles sont nécessaires et doivent être coordonnées pour obtenir des résultats cohérents.** La validation de la stratégie régionale d'information permet non seulement de limiter ces coûts, mais surtout de garantir la cohérence de l'information.

Il est encore important de relever que le montant du présent préavis aurait plus que triplé, si la région n'avait pas, grâce à une stratégie d'information et une clé de répartition des compétences, les moyens d'internaliser et de partager la majeure partie des efforts d'information des instruments et des projets en cours.

Informé, même de la façon la plus simple, engendre des coûts que les porteurs de projet doivent tenir compte pour mener à bien leurs objectifs. L'information fait partie intégrante de la gestion de projet : de ses prémisses à sa mise en oeuvre. Dans ce sens, la stratégie régionale d'information permet d'intégrer un volet « information » dans chaque budget de chaque nouvel instrument ou projet que coordonne la région.

5. Conclusion

Comme il a été développé dans le chapitre consacré à la description du contexte, l'application d'une politique d'information raisonnée et sa traduction dans les projets concrets qui sont soutenus par les différentes communes constitue un défi de taille qu'il s'agit de relever.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

vu le préavis du comité de direction N°58-09 relatif à une demande de crédit de Chf 160'000.- en faveur des démarches d'information de projets d'intérêt régional.

ouï le rapport de la commission de gestion et finances,

ouï le rapport de la commission ad'hoc,

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide d'accorder le crédit de Chf. 160'000.- en faveur des démarches d'information de projets d'intérêt régional.

d'imputer le montant total de Chf. 160'000.- sur le compte de fonds d'investissement, ce montant sera amorti en cinq années.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 22 octobre 2009, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président

Le Secrétaire

Pierre-André Romanens

Patrick Freudiger

Annexe: Clé de répartition des ressources Régionyon – partenaires